

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 8

Artikel: Mémoire présenté au concours de cavalerie
Autor: Scherer, J.-J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

parade et de luxe, c'est-à-dire tout ce qui, dans les petites choses, lui donne du stimulant, de l'amour-propre, de la prestance, tout ce qui à ses yeux (de jeune recrue et non de colonel) le relève, lui procure de l'agrément ou de la considération, et l'on rend la tâche des officiers, pour conduire une telle troupe, beaucoup plus pénible et plus compliquée qu'auparavant. Le ressort du point d'honneur n'ayant plus que peu de force, il faudra sans cesse éperonner et punir, il faudra redoubler la surveillance, augmenter les compétences disciplinaires, multiplier les salles de police, renforcer les gardes, faciliter les condamnations pénales et réviser pour cela, sans doute, les règlements et lois judiciaires. D'autre part l'attrait du service étant diminué, le recrutement sera moins facile, les exemptions plus recherchées, les corps d'élite délaissés, l'avancement dédaigné et, à cet égard encore, il faudra des mesures nouvelles et de nouveaux règlements. Or tout cela n'est point de la simplification et ne rendra point notre armée plus pratique à la guerre.

C'est ce que nous aurons l'occasion de montrer plusieurs fois d'une manière spéciale, en examinant de plus près quelques-unes des soixante propositions.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU CONCOURS DE CAVALERIE

par M. le major fédéral J.-J. SCHERER⁽¹⁾.

Le soussigné traitant la question posée par le Comité central de la Société militaire fédérale à Schwytz : *Quelle influence auront sur la composition, le service et la tactique de notre cavalerie les nouvelles inventions en ce qui concerne les armes à feu ?* tente d'y répondre comme suit :

Tactique.

Le perfectionnement des armes à feu, de même que les nouvelles inventions dans ce domaine, portent essentiellement sur trois points : Plus grande rapidité dans la charge et dans les feux ; plus grande précision dans le tir ; force de percussion plus grande dans les projectiles.

Dans les armes à feu de la cavalerie, ces améliorations ne peuvent être employées avantageusement qu'en armant nos cavaliers de revolvers, dont la quantité des coups procureraient, dans les engagements

¹ Traduit de la *Schweizerisch Militär Zeitung*. On se rappelle que le mémoire de M. Scherer a obtenu un prix de 150 francs.

isolés, une supériorité sur l'adversaire muni seulement de l'arme blanche ou du fusil ordinaire.

On ne peut guère supposer que notre cavalerie puisse être appelée à combattre contre une cavalerie étrangère armée d'armes de précision, car, à cheval, la cavalerie, même armée de la meilleure arme, ne peut tirer avec beaucoup plus de précision qu'actuellement.

Ainsi le combat spécial de cavalerie contre cavalerie restera, comme précédemment, le combat de près et dans les mêmes formes.

Mais, en revanche, les nouvelles inventions en fait d'armes à feu, appliquées à l'artillerie et à l'infanterie soit de notre armée, soit d'armées adversaires, auront une influence sur la cavalerie dont on doit tenir compte.

Conduire de la cavalerie au combat contre de l'infanterie postée en ordre ouvert, derrière des obstacles d'approche, a toujours été un mouvement hasardé, même dans l'hypothèse d'un mauvais armement de l'infanterie ; mais avec les armes nouvelles la cavalerie, en de telles circonstances, dépenserait inutilement sa hardiesse et sa bravoure.

Si les tirailleurs à déloger sont en rase campagne, la cavalerie, malgré leurs armes perfectionnées, maintiendra sa supériorité. Les cavaliers arriveront, il est vrai, plus tôt dans la zone efficace du tir ennemi, mais ils s'efforceront alors de joindre l'adversaire d'autant plus vite pour se soustraire à une seconde décharge. Dans ce cas, le perfectionnement des armes à feu ne fera que concourir à un perfectionnement proportionnel du cavalier.

Si l'infanterie se trouvait en ordre débandé, par exemple, pendant un changement de formation ou dans une retraite précipitée, l'avantage des armes à feu tombe de soi-même et la cavalerie a, dans de tels moments, une supériorité incontestable.

Au premier abord il pourrait paraître que les feux de carrés avec armes rayées seraient si dangereux à la cavalerie qu'ils l'arrêteraient dans ses charges. Le soussigné est bien d'avis qu'à l'avenir la cavalerie qui chargera de l'infanterie en formation de défense, subira plus de pertes que jusqu'à présent ; mais ces pertes ne seront pas proportionnelles au perfectionnement des armes à feu, ni assez grandes pour rendre nul ou impossible le choc de la cavalerie. Le mode de formation de l'infanterie en face d'une attaque de cavalerie et son état moral l'empêcheront toujours de profiter des avantages des armes de précision. Il ne peut pas, dans ces moments, être question d'un tir tranquille et sûr des individus, mais en revanche il faut admettre que le tir des masses, avec des balles animées d'une plus grande force de percussion et décrivant des trajectoires plus aplaties, pourra être plus nuisible à la cavalerie cherchant à s'approcher. Cependant le soussi-

gné croit que cet avantage de l'infanterie nouvelle pourra être considérablement réduit par une circonstance très probable, c'est que l'infanterie, précisément par la confiance qu'elle aura dans ses armes perfectionnées, fera feu *trop tôt*.

Si la cavalerie sait, par d'habiles mouvements, en lançant en avant, par exemple, des détachements de fourrageurs, sur un rang, dans le but de faire éteindre les feux de l'infanterie, et en tenant massés, en arrière, des escadrons prêts à saisir le moment favorable pour une charge, on reconnaîtra que la cavalerie a aussi des ressources suffisantes pour obtenir des succès dans ce genre de combat, surtout si le terrain ne lui est pas défavorable.

Par cette raison-là encore, il résultera naturellement du perfectionnement des armes à feu un perfectionnement proportionnel chez le cavalier et dans les manœuvres des unités tactiques.

La cavalerie, dans notre pays, aurait peu d'occasions de faire des attaques favorables sur l'artillerie, vu la facilité pour celle-ci de trouver des positions avantageuses au tir et couvertes. Si, en outre, l'artillerie emploie des carabiniers comme soutiens, ces troupes pourront faire des feux dont la portée et la précision seront telles qu'ils empêcheront ordinairement la cavalerie de s'approcher sur le terrain d'où elle pourrait faire une charge avec succès. D'ailleurs en considérant encore le faible effectif de notre cavalerie, on n'aurait pas l'idée de la lancer tout entière et seule contre des feux d'artillerie soutenus par des troupes d'infanterie, mais seulement en combinaison avec d'autres armes. Notre infanterie aurait la tâche de repousser et d'occuper les soutiens de la batterie. La cavalerie opèrerait l'attaque directe sur les bouches à feu, en ordre déployé, comme jusqu'à présent.

D'après ces considérations, nous nous résumerons comme suit :

1^o Par les armes à feu perfectionnées, le *combat de loin* peut commencer à de plus grandes distances ; il peut, surtout du côté de la défensive, être maintenu plus longtemps et procurer, par la force de destruction plus grande des projectiles, des résultats plus importants ;

2^o La cavalerie, propre seulement au *combat de près*, sera tenue, dès l'origine, à une plus grande distance de son objectif d'attaque. D'où il s'en suivra qu'elle sera moins indépendante de l'effet des feux des autres armes ; car, obligée de s'avancer d'une plus grande distance, elle essouffle ses chevaux, emploie trop de temps pour que l'ennemi soit surpris, et doit trop s'isoler dans ses mouvements ;

3^o Des attaques de front, entr'autres contre des troupes en ligne faisant tranquillement leurs feux, seront désormais pour la cavalerie doublement difficiles si elle doit agir en ordre serré et sur un terrain couvert ou coupé ;

4^o Nos escadrons doivent s'appliquer à manœuvrer rapidement, afin d'offrir au tir ennemi un but aussi incertain que possible, et rechercher davantage les moyens de se couvrir par le terrain ;

5^o Les nouvelles inventions en fait d'armes à feu ne nécessitent pas de changements dans la tactique élémentaire de notre cavalerie.

Service.

Par les motifs présentés dans les §§ 1 et 2 du résumé ci-dessus, notre cavalerie ne sera que rarement utilisée dans la première période d'un combat — pour passer à son *emploi*, car c'est dans ce sens que nous entendons le mot *service*; — mais dans des moments décisifs en revanche il pourra se présenter souvent le cas, malgré le tir perfectionné de l'ennemi, que le cavalier doive faire usage du sabre.

Si, dans l'ardeur du combat, le feu de loin perd son caractère de régularité et de précision, si les combattants aigris se rapprochent et en viennent à une mêlée, alors c'est le moment, pour la cavalerie, ou de soutenir ses armes-sœurs contre les attaques de la cavalerie ennemie, ou de surprendre l'ennemi qui ploie en se précipitant sur lui le sabre au poing au milieu de la fumée. Notre tactique est alors : La décision et le fait en même temps. Apparaître tout à coup et vaincre, ou disparaître aussi rapidement.

Comme soutien particulier d'artillerie attelée, notre cavalerie ne peut guère être employée que momentanément, dans des cas où les pièces doivent se porter promptement en avant, se mettre en batterie, tirer quelques coups et repartir aussitôt ; c'est-à-dire dans les cas où l'infanterie ne pourrait pas suivre assez rapidement et où l'artillerie n'a ni le temps ni l'occasion de choisir une position à couvert. Le soutien d'une batterie en position sera ordinairement de l'infanterie, vu la nature du terrain facilitant le feu des fusils.

Couvrir la retraite de notre armée battue ou poursuivre l'ennemi en déroute est une tâche qui incombe spécialement à notre cavalerie, et que l'amélioration des armes à feu rend plus difficile à résoudre. La nature accidentée de notre pays — car ici nous ne parlons exclusivement que d'opérations de notre armée sur notre terrain — favorise le choix de positions de retraite successives, couvertes et dominantes, qui, lorsqu'elles seraient pourvues de troupes avec armes de longue portée, pourraient tenir les poursuivants plus longtemps à distance, et favoriser ainsi les mouvements de retraite de l'armée battue.

Nous ne pourrions donc poursuivre l'ennemi avec la cavalerie que dans le premier moment de son échec ; mais aussitôt que son arrière-garde vient en position d'user de ses feux, la poursuite régulière doit alors être continuée par des armes égales.

Si notre armée se trouve forcée à la retraite, la tâche de notre cavalerie sera de protéger nos troupes contre le premier choc de la cavalerie ennemie en prenant elle-même une vigoureuse offensive, afin de donner à notre arrière-garde le temps de prendre position ; puis elle abandonne alors à l'arrière-garde la tâche principale pour couvrir la retraite. Mais encore ici, quoique la participation immédiate de nos escadrons au combat de retraite ou de poursuite doive cesser, elle n'exerce pas moins une influence indirecte sur les mouvements de l'ennemi en le gênant et en favorisant par conséquent nos mouvements en général.

Plus notre cavalerie, par suite des feux de plus en plus vifs au premier plan, devra être éloignée d'une participation directe aux opérations principales, plus elle pourra être avantageusement employée à d'autres destinations importantes ; dans ce sens les nouvelles inventions en fait d'armes à feu sont favorables à notre cavalerie en particulier, vu son effectif proportionnellement plus faible.

Si l'on sait d'avance que notre cavalerie ne serait que momentanément employée dans un jour de bataille, on peut d'autant mieux la destiner au service de sûreté et surtout de patrouilles et de reconnaissances, et ménager par-là les forces de notre infanterie pour la bataille.

Si nos escadrons ne peuvent pas être avantageusement employés à une poursuite directe de l'ennemi, ou opposés à l'ennemi poursuivant notre retraite, en revanche le commandant en chef pourra d'autant plus facilement les lancer sur les flancs ou les revers de l'armée ennemie.

On sait quelle influence peuvent avoir sur l'issue d'une campagne les opérations diverses de colonnes mobiles hardiment conduites. Or dans ce cas notre cavalerie trouverait suffisamment d'emploi et aurait l'occasion de concourir activement à la défense de la patrie.

Composition.

En ce qui concerne la *composition*, soit le *maintien* de notre cavalerie, les nouvelles inventions en fait d'armes à feu exercent cette influence indirecte que le petit nombre de nos compagnies de dragons peut mieux suffire qu'auparavant aux besoins de l'armée.

Les motifs en sont exposés dans les considérations ci-dessus sur la tactique et le service de l'arme.
